



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

⇒ **Services Capture-Transport-Trappage : Tél : 06.49.64.43.17 – E-mail : capture-fourriere@spa-salon-de-provence.fr**

RAPPORT ACTIVITES DE L'ANNEE 2025 **ASSOCIATION S.P.A. DE SALON DE PROVENCE ET SA REGION**

A) INTRODUCTION :

Présentation de la SPA de Salon et sa Région, Refuge et Fourrière de 38 communes, prestataire en tout de 43 communes des Bouches-du-Rhône et de 325.000 habitants.

- L'Association « **Société Protectrice des Animaux (SPA) de Salon et sa Région** » est une **Association Indépendante de type « loi de 1901 »** créée le 14 Mars 1954 pour une durée illimitée par le Salonais Camille Rocquelain, opticien de son état. Elle tient son siège à Salon de Provence, quartier du Talagard au Refuge-Fourrière qui porte le nom de son fondateur. Elle est adhérente de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal (CNDa ex-CNSPA) situé à Lyon.
- Cela fait donc 71 années que notre **Institution Salonaise Indépendante** s'est donnée pour but de protéger et de secourir les animaux et de participer ainsi à lutter contre les abandons, les mauvais traitements et de favoriser le bien-être et la défense de l'animal dans toute sa globalité.
- Cette œuvre passionnante fait travailler aujourd'hui 13 salariés et 150 bénévoles réguliers, 365 jours par an. Elle comptabilise près de 700 adhérents.
- L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de 12 personnes bénévoles au sein duquel un Comité de Direction (CODIR) et un Bureau Exécutif gère et gouverne les affaires au quotidien.

(OBS : les bénévoles des Refuges n'interviennent en aucun cas dans les Fourrières Chiens et Chats, seuls les salariés interviennent dans ces zones qui correspondent au service public des communes conventionnées).

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2021 nous avons créé le service de Captures-Ramassages-Transports des animaux divagants et décédés pour 42 communes, et assurons le service de trappage des chats « errants-libres » à stériliser pour une 20aine de communes.

- L'Association organise, dirige et gère un Service de « Captures-ramassages-transports et trappage des chats libres pour stérilisation », une Fourrière Animalière et un Refuge Animalier et nous sommes prestataires de 43 communes en y assurant tout ou partie des services et des prestations (**325.000 habitants => 16 % de la population totale des Bouches-du-Rhône**).



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



défense
l'animal

- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

⇒ **Services Capture-Transport-Trappage : Tél : 06.49.64.43.17 – E-mail : capture-fourriere@spa-salon-de-provence.fr**

- En effet, la « SPA de Salon et sa Région » est la **Fourrière Animalière mais aussi le Refuge Animalier de 38 communes** du département des Bouches-du-Rhône et de 300.000 habitants (14% de la population totale du 13) avec une capacité maximale de 200 chiens et 100 chats.
- En 2025 nous avons traité le cas de **1073 animaux vivants entrants** en plus des **150 à 180 chiens** et **80 à 100 chats** déjà présents comme « pensionnaires permanents » sur notre Refuge (chenil et chatteries).
- Nous avons ramassé près de 450 cadavres sur les voies publiques des communes durant cette année 2025.
 - ⇒ **Nous avons comptabilisé en tout 590 adoptions de chiens et chats en 2025 soit - 10,1% par rapport à 2024, dont**
 - ⇒ **317 chiens (343 en 2024 => - 8,7 %)**
 - ⇒ **283 chats (283 en 2024 => Idem).**
- Ce sont donc 13 salariés qui interviennent chaque jour durant toute l'année pour la capture et le transport des animaux divagants et décédés, pour le trappage des chats « errants-libres » à stériliser, pour le nourrissage, le nettoyage, la désinfection en Fourrière et en Refuge, les soins vétérinaires de tout type (*sur le Refuge ou en cabinet*), l'entretien des box, de la chatterie, des locaux, des bâtiments, du parc de promenade, du terrain, des lavages en machine de couverture et autres draps, serviettes, la, gestion des déchets organiques et ordures, etc.
- Les salariés s'occupent des animaux placés en Fourrière, des reprises de fourrière par les propriétaires, des adoptions des animaux placés en Refuge des adoptions et de tout le processus légal y étant attaché, des identifications (puces électroniques) des suivis de vaccins, stérilisations et des interventions chirurgicales si nécessaire.
- La plupart des bénévoles (*autres que les membres du Bureau Exécutifs*) sont spécialisés dans les promenades de chiens du Refuge, dans l'aide apportée à l'entretien de la chatterie, mais aussi dans le soutien au nourrissage, nettoyage et sortie des chiens de catégorie 1 et 2 (loi du 06 janvier 1999). Quelques bénévoles participent aussi aux travaux d'entretien des installations (bricolage de bon niveau)
- Il y a aussi l'administration et la gestion quotidienne du Refuge-Fourrière et de l'Association avec, entre autres, l'administration des adhésions, le règlement des factures, les suivis des courriers, des messages par e-mail, par Messenger et par téléphones. L'accueil téléphonique et la réception physique des visiteurs et des RDV pour adoptions. L'administration et la gestion du site Internet et des réseaux sociaux.

2/9



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

⇒ **Services Capture-Transport-Trappage : Tél : 06.49.64.43.17 – E-mail : capture-fourriere@spa-salon-de-provence.fr**

- Le **Directeur du Refuge-Fourrière (Cadre salarié)** s'occupe du management et de l'administration des personnels (paie, planning, recrutement, formation, médecine du travail, contrôle des tâches effectuées, suivi des tableaux de bords etc...) sous le contrôle hiérarchique du Président de l'Association. Il est secondé par une **Directrice-Adjointe (Cadre salariée)** qui assure le management de la partie « terrain » du personnel, de toutes les problématiques animalières, des plannings du personnel, de l'organisation des astreintes (*service d'inter vantiions 24h/24, 7j/7 et 365j/365*).
- Le Président, le Comité de Direction et Bureau Exécutif sont chargés de la gouvernance, de la gestion administrative et financière de l'Association, des relations extérieures, des contacts avec les diverses administrations et les collectivités locales Région et Département, les Maires et les élus locaux, la Préfecture; des relations avec la presse écrite, la radio, la télévision et les divers partenaires, des relations avec la Préfectures (DDPP), les polices municipales et la police nationale, la gendarmerie, avec notre Avocate.
- Le suivi de la comptabilité et du domaine sociale est assuré par un cabinet d'expertise comptable extérieur. Les comptes sont validés par un Commissaire aux Comptes.
- Avec comme Vice-Président Philippe GAUTIER, Directeur du Refuge-Fourrière mais aussi administrateur de notre SPA (ex-trésorier démissionnaire), notre Association est fortement représentée au sein des instances de notre Confédération (CNDA) dont nous sommes adhérent depuis 1954 et qui se nommait il y enecore quelques années la Confédération Nationale des SPA de France (*Confédération de 300 Refuges Indépendants et associations indépendantes*)
- Le Président et la Secrétaire Générale sont tout 2 ambassadeurs de la CNDA pour le Sud Est de la France et notre Refuge est un « Refuge Relais » pour 13 associations adhérentes de la CNDA (*redistribution des produits à l'occasion des grande opérations nationales de dons*).
- **Pour assurer la transparence de la gouvernance de notre association et être « dans les clous » vis-à-vis de nos obligations légales, nous avons nommé un Commissaire aux Compte (CAC).**

B) LES GRANDES LIGNES DE L'ANNEE 2025

- **Les frais vétérinaires + pharmacie s'élèvent à environ 250.000,00 €.**
Afin de pérenniser une stabilité financière et ne pas accabler davantage ce poste financier, une nouvelle clause a été ajoutée aux conventions signées avec les Mairies sur 2024 : toutes les factures de soins vétérinaires, indispensables et inévitables, apportés aux animaux en divagation (jeunes et sains) non identifiés, ou identifiés mais dont les propriétaires ne s'en acquitteraient pas directement, sont à la charge des Mairies ; une facture leur sera retournée par nos soins pour remboursement des sommes avancées.

3/9



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

⇒ **Services Capture-Transport-Trappage : Tél : 06.49.64.43.17 – E-mail : capture-fourriere@spa-salon-de-provence.fr**

- Les frais de nourriture, Royal Canin et autres divers, s'élèvent à **environ 45.000 €**.
- **Les salaires et charges salariales représentent 460.000,00 €** et sont couverts en partie seulement par les conventions avec 43 communes des Bouches-du-Rhône.
- Les factures **EDF sont d'environ 16.000 €** cette année 2024 ;
- **L'ensemble des dons, dons exceptionnelles 2025 et adhésions représente 370.000,00 €, les contrats de fourrière représentent environs 410.000,00 €.**
- **Ce sont ces 43 contrats de fourrière et autres prestations qui font « vivre majoritairement notre association » !**

a) Point sur les conventions

- Dans la continuité de son travail avec les Communes, M. le Président a élaboré de nouvelles conventions ou de nouveaux avenants aux contrats déjà en cours ou à venir avec 42 Communes incluant nos Villes partenaires « historiques » fin 2023 (un travail bénévole de Titan)
- Inflation l'oblige, la participation aux prestations facturées par la SPA de Salon et sa Région ont légèrement augmenté en 2024 :
 - . Pour la fourrière « hébergement » nous sommes passés d'une participation des communes de 0.98 € annuel par habitant entre 2020 et 2022 à 1.07 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2023 1,09 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2024 puis **1,16 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2025**, pour les services Fourrière et Refuge pension et soins divers (*1,20 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2026 pour 60% des communes**)
 - . Pour le service de Capture-Transport-Interventions 24h/24-7j/7 et 365j/365 créé le 1^{er} janvier 2021 nous sommes passés de 0.35 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2021 à 0.39 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2023 à 0,42 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2024, à 0,44 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2025 puis à 0,46 € annuel par habitant au 1^{er} janvier 2026 pour 80 des communes concernées
- * **Bien sûr le dialogue reste ouvert et nous avons négocié avec certaines Communes un forfait différencié, aménagé, spécifique à leurs besoins, etc., mais les tarifs généraux détaillés ci-dessus sont approuvés par 60 à 80% de nos Villes partenaires.**
- Ce qui a été réalisé en fin d'année 2025, c'est d'obtenir une signature rapide de ces Conventions et avenants. En effet, les fins d'années civiles sont souvent des périodes très chargées pour les Maires, sans compter sur les réunions, commissions de décisions, etc. qui ralentissent les prises de décisions de notre Administration Française.

4/9



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



défense
l'animal

- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

⇒ **Services Capture-Transport-Trappage : Tél : 06.49.64.43.17 – E-mail : capture-fourriere@spa-salon-de-provence.fr**

C'est donc un travail colossal de courriers, courriels, relances, appels téléphoniques, etc. auquel s'est attelé M. le Président mais « qui ne lâche rien ! » et a suivi tous les dossiers jusqu'à obtention de leur réponse.

- Chaque municipalité ayant donc des besoins et des exigences qui lui sont propres, les Conventions 2025 ont été établies pour plusieurs services :
 - . Pension Fourrière-Refuge uniquement à la SPA de Salon et sa Région (capture et transport via une tierce entreprise),
 - . Capture et transport des animaux en divagation à la SPA des Baux-de-Provence,
 - . Capture et transport des animaux en divagation avec pension en fourrière (puis refuge) à la SPA de Salon et sa Région (avec ou sans ramassage des cadavres),
 - . Trappage des chats errants puis stérilisation et dépose sur leur lieu de vie = **chats libres**.

➔ **Nos 43 communes conventionnées sont les suivantes :**

Alleins, Aurons, Aureille, Cabannes, Charleval, Châteaurenard, Cornillon-Confoux, Coudoux, Eygalières, Eyguières, Eyragues, Fontvieille, Gignac-la-Nerthe, Grans, Graveson, La Barben, La Fare-les-Oliviers, La Roque d'Anthéron, Lamanon, Lambesc, Lançon-Provence, Le Paradou, Les Baux-de-Provence, Maillane, Mallemort, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Miramas, Mouriès, Pélissanne, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Rognac, Saint-Cannat, Saint-Chamas, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Victoret, Salon-de-Provence, Sénas, Tarascon, Velaux, Ventabren, Vernègues.

b) Point RH

- M. Le Président Philippe ADAM a mis en place depuis le mois de juin 2022 une politique d'accueil de stagiaires.
- Ainsi, plusieurs personnes en apprentissage, reconversion professionnelle, formations diverses dans le secteur animalier, etc. ont pu bénéficier durant plusieurs semaines voire plusieurs mois d'un apprentissage sur le terrain directement pour parfaire leurs connaissances et valider leur formation.
- Côté personnel, de nombreux changements ont vu le jour et un large renouvellement de l'équipe a été opéré pour le plus grand bien de notre organisation.

c) Point sur les enquêtes

Durant l'année 2025 plus de 120 enquêtes ont pu être réalisées



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

⇒ **Services Capture-Transport-Trappage : Tél : 06.49.64.43.17 – E-mail : capture-fourriere@spa-salon-de-provence.fr**

A) REALISATIONS EFFECTUEES REALISEES ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DECEMBRE 2025 :

1. Mise aux normes et sécurisation des infrastructures

- **Refonte complète de l'installation électrique** du refuge afin d'être conforme aux normes en vigueur.



Exception : le bureau de direction et les vestiaires du personnel, volontairement exclus dans l'attente (depuis 2023) de la subvention **AMI Salon**, destinée à une rénovation globale incluant :

- des bureaux aux normes,
- des vestiaires conformes,
- une **salle de réunion fonctionnelle**.
- **Débroussaillage intérieur et extérieur complet** de l'ensemble du périmètre du terrain de la SPA (refuge et fourrière), afin de répondre aux obligations réglementaires et de sécurité incendie.

2. Modernisation numérique et sécurisation du site

- **Changement de gamme de connexion Internet** : passage à une **box Internet professionnelle en fibre optique 8 Gbps**, permettant :
 - la couverture Wi-Fi de près des **trois quarts du refuge** via la fibre,
 - une meilleure stabilité et sécurité des flux.
- **Réorganisation complète du système de vidéosurveillance** :
 - remplacement de **toutes les caméras de surveillance sauf une**,
 - migration quasi totale d'un système **4G vers Wi-Fi**,
 - maintien de **deux modems 4G LTE** pour alimenter les zones restantes et sécuriser la continuité de service.
- Mise en place d'un **message d'accueil téléphonique automatique**, diffusant une information préalable avant la prise d'appel.
 - - **Programmation Wi-Fi des systèmes d'arrosage / brumisateurs** pour l'été, destinés au confort et au bien-être des chiens en période de fortes chaleurs.

3. Parc automobile et partenariats

- **Renouvellement de deux véhicules** du parc automobile.



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954

- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

⇒ **Services Capture-Transport-Trappage : Tél : 06.49.64.43.17 – E-mail : capture-fourriere@spa-salon-de-provence.fr**

■ 4. Protection sociale

- **Souscription d'un contrat de prévoyance pour les cadres**, jusque-là non couverts, afin d'aligner leur protection sociale sur celle des salariés non cadres.

■ 5. Sécurité du site et environnement

- **Abattage et élagage d'arbres** sur plusieurs zones (fourrière, refuge, bas du site), réalisés **par des élagueurs bénévoles**, dans un objectif de sécurité, de prévention des risques et de mise en conformité

■ 6. Action juridique et protection animale

- **Dépôt de trois dossiers de maltraitance animale devant le tribunal**, portés par l'avocate de l'association, affirmant l'engagement juridique de la SPA contre les actes de cruauté.

■ 7. Amélioration des équipements animaliers

- **Achat de six armoires supplémentaires pour la chatterie**, permettant :
 - une meilleure organisation,
 - une amélioration du confort et de l'hygiène,
 - une augmentation de la capacité d'accueil

- Nous avons reconduit notre accord de partenariat avec l'hebdomadaire du Pays Salonais dès novembre 2024 avec nos 8 parutions sur l'année la distribution de 1030 exemplaires que nous devons assurer selon les termes de notre contrat d'échange avec « **LE REGIONAL** » qui est une publication hebdomadaire du Pays Salonais créée en 1912.

Nos accords : Un article d'une demi (1/2) page et un encart publicitaire d'un quart (1/4) de page nous sont dédiés tous les mois et demi (voir p 9), en plus de mille trente (1030) journaux offerts que nous nous engageons en contrepartie à les distribuer, et la mise en avant de cet hebdomadaire sur toute notre communication.

7/9



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954
- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

⇒ **Services Capture-Transport-Trappage : Tél : 06.49.64.43.17 – E-mail : capture-fourriere@spa-salon-de-provence.fr**

De nombreux articles aussi dans le Régional, La Provence, France 3 Paca WEB, ICI Provence WEB.

Plusieurs intervention radio et télé, ICI Provence (ex France Bleu), France 3 Paca, BFM Marseille-Provence.

*(voir revue de presse sur notre site Internet www.spa-salon-de-provence.fr,
rubrique « ON PARLE DE NOUS »,*

Plus de nombreuses communications sur nos comptes Facebook, Instagram et Tik-Tok.

Salon-de-Provence le lundi 26 janvier 2025

Philippe ADAM

Président de la SPA de Salon de Provence et sa Région
president@spa-salon-de-provence.fr – 06 61 92 68 09



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SALON DE PROVENCE ET SA RÉGION

Association Indépendante loi 1901, reconnue d'Intérêt Général, créée en 1954
- Membre de la Confédération Nationale de Défense de l'Animal de Lyon -



- Tél. Refuge : 04.90.42.20.77 et 07.62.17.36.55 - Site Internet : www.spa-salon-de-provence.fr
- Courriels Refuge : accueil@spa-salon-de-provence.fr - direction@spa-salon-de-provence.fr

⇒ Services Capture-Transport-Trappage : Tél : 06.49.64.43.17 – E-mail : capture-fourriere@spa-salon-de-provence.fr

Transmettez à la SPA de Salon et sa Région
et perpétuez la trace qu'il a laissé dans votre vie

LEGS • DONATION • ASSURANCE-VIE



DEMANDE D'INFORMATION EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ



A renvoyer sous enveloppe affranchie à :

**SPA de Salon et sa Région • Refuge-fourrière Camille Rocquelain
Quartier du Talagard • 13300 SALON-DE-PROVENCE**

Renseignements : 04 90 42 20 77 ou accueil@spa-salon-de-provence.fr

☐ **Oui**

Je souhaite recevoir une information, sans engagement de ma part, sur les legs, les donations et les contrats d'assurance-vie.

☐ Je souhaite que M. Philippe ADAM, Président de la SPA prenne contact avec moi.

president@spa-salon-de-provence.fr
ou 06 61 92 68 09



☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP :

Ville :

Tél. :

Email :@.....

Si votre animal venait à être seul, nous prendrions soin de lui.

Refuge et Fourrière Camille Rocquelain
Quartier du Talagard – 13300 Salon de Provence
Association loi 1901 – N°Siret 78277891400021
www.spa-salon-de-provence.fr